

**EUROMAD+ 2025 - MODÉLISATION DE LA COUR
INTERNATIONALE DE JUSTICE**



**COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE
AFFAIRE : “Demande de restitution
générale du patrimoine culturel mal
acquis”**



Commissaires : Hector Bonnet, Danielle Siaka et Paula Romero

LISTE DES PLAIGNANTS ET ACCUSÉS:

Plaignants	Accusés
Algérie	Allemagne
Cameroun	Belgique
Chine	Espagne
République démocratique du Congo	États-Unis
Égypte	France
Éthiopie	Italie
Guinée-équatoriale	Japon
Inde	Portugal
Maroc	Suisse
Nigeria	Royaume-Uni
Sénégal	Russie
Grèce	
Colombie	

SOMMAIRE :

I) INTRODUCTION :	4
II) LA NOTION DE PATRIMOINE CULTUREL MAL ACQUIS :	5
History of Major Colonizers and Their Colonies:.....	5
The End of Colonization:.....	6
Effects on Cultural Identity:.....	6
III) L'EXPLOITATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET SES CONSEQUENCES :	6
A. Analyse du cadre juridique et institutionnel en rapport avec la protection du patrimoine culturel.....	6
Conventions Internationales.....	7
B. L'impact historique de l'exploitation coloniale sur les cultures locales et les ressources culturelles.....	8
C. L'impact de l'exploitation des ressources pour les anciens pays colonisateurs.....	9
D. Les défis de la restitution des ressources culturelles et perspectives d'avenir.....	11
IV) BIBLIOGRAPHIE :	15

Note: En raison de la nature bilingue de la Commission, opérant à la fois en anglais et en français, le rapport sera rédigé dans ces deux langues officielles pour faciliter la communication et garantir une compréhension approfondie par l'ensemble des parties prenantes.

I) INTRODUCTION :

L'histoire des civilisations est marquée par une richesse inestimable de créations, de traditions et de connaissances. Cependant, cette diversité culturelle a souvent été menacée, notamment lors des périodes d'expansion coloniale des puissances européennes lors des siècles précédents. Dans un monde, où la justice internationale s'organise, l'État de droit et les droits humains progressent, nombreux sont ceux, opinions publiques et États du "Sud Global" qui souhaitent revenir sur cette période de l'histoire et revenir sur le sort que l'Histoire a réservé au patrimoine culturels des peuples, nations, civilisations qui les constituent. Il ressort exceptionnellement de cette cours d'estimer la légitimité et le bien fondé des dossiers que lui présente collectivement pour cette Affaire une séri d'États membres des Nations Unies. En accord et partenariat avec l'UNESCO et les textes qui la régissent, la Cours Internationale de Justice, reconnaissant la particularité d'un dossier d'accusation lourd et multinational, s'est jugée néanmoins compétente en la matière et a décidé d'instruire ce dossier et d'entendre les États accusateurs et accusés lors d'une séance fixée aux 19 à 22 mars.

Durant la période coloniale, les États européens ce sont appropriés des biens culturels des sociétés colonisées ou dominées (Chine, Grèce...), que ce soit à travers des pillages, des achats forcés ou des pratiques d'extraction culturelle. Ces ressources, comprenant des objets d'art, des artefacts historiques voire même des éléments du patrimoine immatériel, ont souvent été transportées vers les métropoles, où elles sont devenues des symboles de pouvoir et de richesse, tandis que les cultures d'origine étaient à la fois valorisées et marginalisées. Ainsi selon des experts, 85 à 90 % du patrimoine africain se situerait désormais hors du continent. Cette situation a créé un héritage et un fort déséquilibre souligné par les États plaignants qui perdure aujourd'hui.

Ainsi, l'Affaire "Demande de restitution du patrimoine culturel mal acquis" ne se limite pas à un simple débat juridique ; elle représente un véritable appel à la reconnaissance des droits culturels et économiques des peuples. Cette problématique soulève des enjeux complexes liés à la justice sociale et à la restitution du patrimoine. Elle plaide pour une réévaluation des relations historiques entre anciennes colonies et colonisateurs, et pour la mise en place de dialogues constructifs qui pourraient permettre de réparer, dans une certaine mesure, les injustices passées. En abordant ces questions, il est crucial de favoriser une approche qui valorise le respect et la compréhension mutuels, afin de construire un avenir où les cultures peuvent coexister et où les droits des peuples sont pleinement respectés.

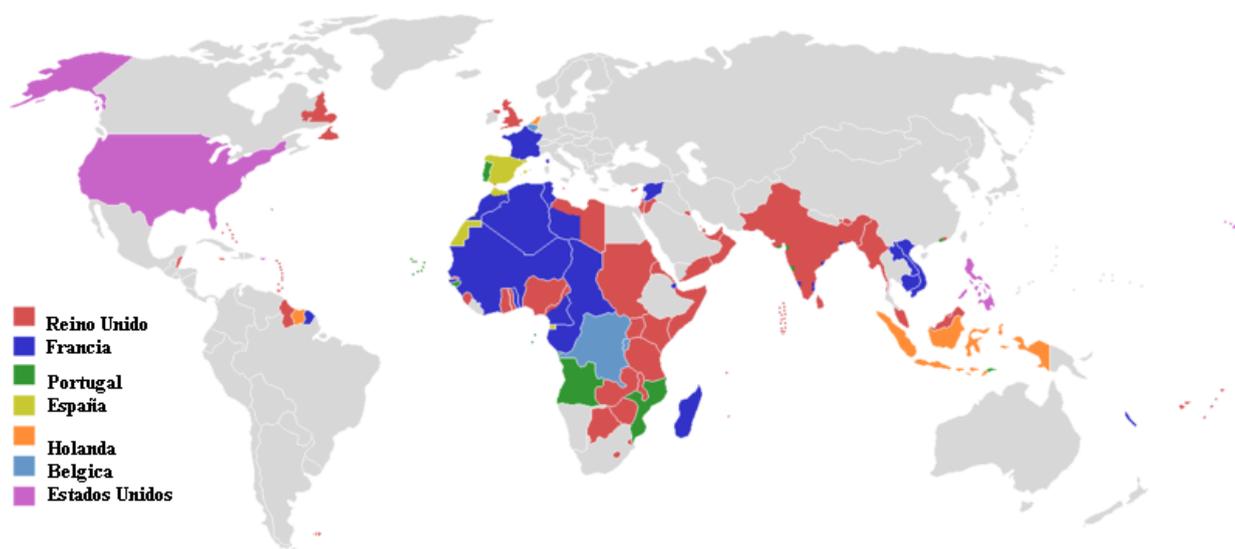
II) LA NOTION DE PATRIMOINE CULTUREL MAL ACQUIS :

Modern colonization emerged in the late 15th century with the maritime expansion of European powers, driven by the quest for new resources, markets, and territories. The Age of Discovery enabled nations such as Spain, Portugal, France, the Netherlands, and the United Kingdom to extend their influence over other continents, particularly in Africa, Asia, and the Americas.

History of Major Colonizers and Their Colonies:

Period	Colonizer	Colonized Territory
Late 15th - Early 16th	Spain	Latin America (Mexico, Peru)
16th - 18th	France	Canada, Caribbean
17th - 18th	United Kingdom	United States, Australia
19th	Belgium	Congo
19th	United Kingdom	Egypt, South Africa
19th	France	Algeria, Madagascar
19th - 20th	United Kingdom	India, Pakistan, Bangladesh
20th	France	Indochina (Vietnam, Laos)

World Map Showing Colonial Possessions in 1945:



The End of Colonization:

In the 20th century, colonization began to decline, influenced by several factors. World War II weakened colonial powers both economically and politically, paving the way for nationalist movements that questioned the legitimacy of colonial empires. Decolonization movements emerged in many countries, mobilizing populations against colonial oppression. At the same time, growing international pressure and the evolution of political ideologies contributed to this shift, offering alternatives to colonialism.

Effects on Cultural Identity:

The impact of colonization on the cultural identity of colonized countries is profound, particularly with the imposition of foreign languages and religions, which led to the marginalization of indigenous cultures. In response to this erosion, many peoples sought to revitalize their cultures, a process that became central to the struggles for independence. At the same time, colonization gave rise to new hybrid forms of culture, blending elements of colonial and local traditions, and thus creating new identities. For example, in India, British colonization led to hybrid forms of literature and art. Writers like Rudyard Kipling (born in Bombay but of British nationality) incorporated elements of Indian culture into their works while being influenced by English literature.

III) L'EXPLOITATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET SES CONSÉQUENCES :

A. Analyse du cadre juridique et institutionnel en rapport avec la protection du patrimoine culturel.

La protection du patrimoine culturel est un enjeu majeur qui nécessite un cadre juridique et institutionnel solide pour garantir la conservation et la valorisation des biens culturels. Ce cadre est constitué de plusieurs niveaux, allant des conventions internationales aux lois nationales, en passant par les initiatives locales.

Au niveau international, plusieurs conventions ont été mises en place pour protéger le patrimoine culturel. C'est essentiellement sur ces textes que la cours de justice internationale se fondera dans l'instruction de ce dossier, en partenariat avec l'expertise de l'UNESCO. Parmi les plus significatives, on trouve :

Conventions Internationales	Objectifs
La Convention de l'UNESCO de 1972	Souligner l'importance de la préservation du patrimoine culturel et naturel mondial. Elle incite les États membres à protéger les sites classés.
La Convention sur la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO de 2005	Reconnaissance des droits des États à protéger et promouvoir leurs expressions culturelles
La Convention de l'UNESCO de 2003 sur la protection du patrimoine culturel immatériel	Elle vise à sauvegarder les pratiques culturelles et les savoirs

Ainsi, L'UNESCO joue un rôle essentiel dans la protection du patrimoine culturel à l'échelle mondiale en élaborant des conventions internationales et en fournissant une assistance technique aux États membres pour le développement de politiques de préservation. En plus de l'UNESCO, d'autres organismes comme l'ICOMOS et l'ICCROM contribuent également à cette mission. L'ICOMOS, ou Conseil international des monuments et des sites, se concentre sur la conservation des monuments et des sites historiques. Fondée en 1965, cette organisation non gouvernementale internationale joue un rôle crucial dans la protection du patrimoine culturel en réunissant des professionnels du domaine pour partager des connaissances et des meilleures pratiques en matière de conservation. L'ICOMOS s'engage à améliorer les normes et les techniques de conservation pour divers types de patrimoine culturel, y compris les bâtiments, les villes historiques, les paysages culturels et les sites archéologiques. D'autre part, l'ICCROM offre des formations et des ressources pour améliorer les compétences en matière de conservation. Parallèlement, les ministères de la culture dans divers pays et des ONG comme Heritage Watch et Global Heritage Fund militent pour la protection des ressources culturelles en sensibilisant le public et en soutenant des projets durables. Ensemble, ces institutions renforcent les efforts pour préserver le patrimoine culturel tout en réglementant son exploitation de manière éthique et respectueuse des droits des communautés d'origine.

B. L'impact historique de l'exploitation coloniale sur les cultures locales et les ressources culturelles

Tout d'abord, la colonisation a souvent entraîné la destruction des systèmes culturels préexistants. Les puissances coloniales, en cherchant à imposer leurs propres cultures, ont fréquemment démantelé les pratiques traditionnelles, les langues et les structures sociales des populations autochtones.

De plus, l'exploitation coloniale a souvent conduit à la confiscation ou à l'extraction du patrimoine culturel, tels que des artefacts artistiques (masques, sculptures) ou des pratiques traditionnelles. Cela a eu un impact sur les économies locales et les pratiques culturelles. Cette exploitation a non seulement appauvri les populations locales, mais a également diminué leur capacité à préserver et à développer leurs ressources culturelles.



Masque Luluwa d'Afrique centrale



Le British Museum et le V&A de Londres s'associent pour prêter au Ghana des "joyaux de la couronne" mal acquis



Image de colons en Afrique

Enfin, on observe des inégalités économiques héritées du colonialisme et leurs répercussions sur les sociétés contemporaines. Le passé colonial continue de laisser des traces d'inégalités économiques dans une grande partie de la société

actuelle, notamment dans les anciennes colonies. En effet, des inégalités persistent toujours dans la répartition des richesses, des ressources et des opportunités économiques. Les anciens colonisateurs ont pris et rapatrié des biens culturels de leurs anciennes colonies, privant ces sociétés de leur héritage culturel et de potentielles ressources économiques. Aujourd'hui, dans un monde où les pays du "Sud" émergent, les revendications mémorielles et patrimoniales sont d'autant plus fortes.

C. L'impact de l'exploitation des ressources pour les anciens pays colonisateurs

Les motivations derrière la prise de biens culturels et de ressources culturelles étaient souvent liées à des intérêts économiques, politiques et symboliques.

Les puissances coloniales cherchaient à enrichir leurs économies en accédant à des ressources précieuses, qu'il s'agisse de matières premières, de produits agricoles ou d'artefacts culturels. Ces objets étaient perçus non seulement comme des symboles de richesse, mais aussi comme des instruments de légitimation du pouvoir colonial.



Musée Linden, en Allemagne

En effet, la collecte d'artefacts a permis aux colonisateurs de renforcer leur statut sur la scène internationale. En exposant ces objets dans des musées, ils ont pu créer une image de supériorité culturelle et scientifique, justifiant ainsi leur domination.

Par ailleurs, l'exploitation des ressources a eu des conséquences économiques significatives pour les pays colonisateurs. Les biens culturels et les ressources extraits des colonies ont souvent été intégrés dans des circuits économiques mondiaux, générant des profits considérables pour les métropoles.

Ainsi, le maintien des biens culturels chez les anciens colonisateurs a pu favoriser la coopération internationale et les échanges culturels ; cela a également bénéficié au tourisme et à l'industrie culturelle de ces nations. En exposant ces artefacts à un public international, les musées ont créé des plateformes de dialogue interculturel. Ce dialogue permet aux visiteurs d'apprendre sur des cultures différentes, parfois très éloignées de leur propre expérience. Par exemple, les 14 sculptures khmères du Cambodge exposées au Metropolitan Museum of Art à New York permettent à un public occidental de découvrir l'art et l'histoire khmère.



Le Metropolitan Museum of Art de New York , et ses 14 sculptures khmères du Cambodge

De plus, il ne faut pas oublier que la préservation de ces artefacts a suscité un intérêt croissant pour la recherche historique et archéologique, permettant ainsi de mieux comprendre les dynamiques passées entre les cultures. Les musées et les institutions culturelles, en exposant ces objets, ont créé des plateformes de dialogue interculturel, incitant les citoyens et les touristes à s'interroger sur l'histoire complexe des colonisations, des échanges et de leurs influences. Ainsi, ces institutions disposent souvent de ressources financières, de technologies avancées et d'experts qualifiés pour garantir la conservation de ces objets dans des conditions optimales. Par exemple, la Pierre de Rosette, conservée au British Museum à Londres, est protégée dans un environnement contrôlé qui assure sa longévité. Un exemple encore plus frappant est celui des manuscrits de la mer Morte, conservés dans divers musées et institutions à travers le monde, comme le Musée d'Israël à Jérusalem ou des collections en Europe et en Amérique. Ces manuscrits, d'une importance inestimable pour l'étude des religions monothéistes, ont bénéficié de technologies avancées pour leur numérisation et leur préservation, ce qui aurait été difficile à réaliser dans certaines régions moins équipées à l'époque de leur découverte.

Le maintien de ces artefacts dans des musées bien équipés a également accéléré les avancées scientifiques et historiques. Grâce à l'accès à ces objets, les chercheurs ont pu approfondir leurs connaissances sur des civilisations anciennes.

Par exemple, les études menées sur les momies égyptiennes exposées dans des musées européens ont permis de comprendre les pratiques médicales, religieuses et sociales de l'Égypte antique. Un cas notable est celui des tablettes cunéiformes mésopotamiennes, qui ont été déchiffrées dans des laboratoires européens et américains. Ces tablettes, provenant de l'actuel Irak, contiennent des informations essentielles sur les premières formes d'écriture, de commerce et d'administration. Leur analyse a contribué à la compréhension de l'évolution des sociétés humaines.

Toutefois, les attentes des pays du Sud et les défis de la restitution des œuvres doivent être pris en compte. Par exemple, le Musée des Civilisations Noires à Dakar incarne la volonté de nombreux pays africains de récupérer leur patrimoine culturel pour le préserver et l'exposer sur leur propre territoire. Cependant, ces initiatives font face à des défis considérables, notamment en matière de conservation, de sécurité et de financement. Contrairement aux grands musées européens et américains, ces institutions disposent souvent de moyens limités pour assurer la préservation à long terme des œuvres. Le climat, les infrastructures et le manque d'expertise technique peuvent parfois menacer l'intégrité des artefacts. Ainsi, un compromis pourrait être envisagé sous forme de prêts de longue durée ou de coopération entre les musées occidentaux et les institutions des pays d'origine, garantissant à la fois l'accessibilité mondiale aux œuvres et le renforcement des capacités locales pour leur conservation.

D. Les défis de la restitution des ressources culturelles et perspectives d'avenir

La question de la restitution des ressources culturelles est devenue un enjeu majeur dans le débat sur la justice historique et la protection du patrimoine. Aujourd'hui, les États qui se sentent spoliés par cette période de domination subie revendiquent la restitution de ces biens culturels, soulevant des questions complexes sur la propriété, l'identité et la moralité.

1. Les défis de la restitution :

- **Questions juridiques et administratives** : La restitution des objets culturels est souvent entravée par des obstacles juridiques. Les conventions internationales, bien qu'importantes, manquent parfois d'applicabilité et de force contraignante. Les pays d'origine doivent naviguer dans des systèmes juridiques variés, ce qui complique les demandes de restitution et peut mener à des conflits prolongés.

- **Conservation et préservation** : Une autre préoccupation majeure est la capacité des pays d'origine à préserver les objets restitués. De nombreuses institutions dans les anciennes colonies manquent de ressources adéquates pour assurer la conservation et la protection des artefacts. Cela soulève des questions sur la sécurité et l'intégrité des objets une fois qu'ils sont retournés.
- **Résistance des institutions détentrices** : Les musées et les institutions qui détiennent ces ressources culturelles peuvent être réticents à restituer des objets, craignant que cela nuise à leur mission éducative. Cette résistance peut également être alimentée par des sentiments de propriété privée et culturelle, où les institutions considèrent les objets comme faisant partie de leur patrimoine national.



Le sultan Nabil Njoya du peuple bamoun, au Cameroun, est assis sur un trône commandé par son arrière-grand- père (en photo à l'arrière-plan). C'est une réplique d'un siège obtenu par les autorités coloniales allemandes en 1908 dans des circonstances aujourd'hui contestées. L'original est exposé dans un musée à Berlin.

2. **Des perspectives d'avenir** :

- **Dialogues constructifs et partenariats** : Malgré les défis, la restitution offre une occasion précieuse de renforcer les relations entre les anciennes puissances coloniales et les pays d'origine. Des dialogues ouverts et des partenariats peuvent faciliter un processus de restitution respectueux et

collaboratif, en permettant aux parties de travailler ensemble pour trouver des solutions mutuellement bénéfiques.



Le musée Pitt Rivers, rattaché à l'université d'Oxford, détient plus de 500 000 objets du monde entier. Il a notamment restitué des restes d'Aborigènes d'Australie et discute d'autres restitutions notamment avec l'Afrique et l'Asie. « C'est là que la relation se noue vraiment », affirme la directrice Laura Van Broekhoven.

- **Modèles de restitution innovants** : Les nouvelles approches en matière de restitution, telles que les prêts à long terme, les échanges culturels ou la co-conservation, peuvent offrir des alternatives viables. Ces modèles permettent aux institutions de partager la responsabilité de la préservation tout en reconnaissant les droits des communautés d'origine.



Un groupe d'artistes et de chercheurs (comme ici Federico Agostinelli, à Carrare, en Italie) sculptent des répliques des œuvres du Parthénon afin d'encourager le British Museum à restituer les originaux à la Grèce.

- **Sensibilisation et éducation** : La restitution des ressources culturelles peut également servir de catalyseur pour sensibiliser le public aux injustices historiques liées à la colonisation. En engageant les communautés dans des discussions sur le patrimoine, la restitution peut favoriser une meilleure compréhension des enjeux de la mémoire collective et contribuer à la réconciliation.

IV) BIBLIOGRAPHIE :

- <https://alliancesolidaire.org/2024/01/25/la-restitution-des-biens-culturels-africains-nouvel-axe-de-la-cooperation-franco-allemande-en-afrique/>
- https://www.lepoint.fr/culture/appropriation-culturelle-quand-emprunter-devient-exploiter-13-07-2016-2054258_3.php
- https://www.monde-diplomatique.fr/publications/manuel_d_histoire_critique/a53241
- <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/afrique-colonisation-la-restitution-des-objets-culturels-spolies-par-la-france-peine-a-se-materialiser/2835750>
- https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/01/19/comment-la-question-coloniale-trouble-les-societes-occidentales_6211842_3232.html
- <https://www.tribunalcommerceniamer.org/le-droit-du-patrimoine-culturel-une-protection-essentielle/>
- <https://whc.unesco.org/fr/convention/>
- <https://www.erudit.org/fr/revues/liberte/1963-v5-n1-liberte1027342/30187ac.pdf>
- https://www.icom-musees.fr/sites/default/files/2019-11/DMB_Guide_contextes_coloniaux_2019.pdf
- <https://documents1.worldbank.org/curated/pt/626701559125839219/pdf/Cadre-de-Gestion-des-Ressources-Culturelles-Physiques.pdf>
- <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/issues/digitalage/cfis/subm-third-session-permanent-cult-reco-fondation-mulumba-international.pdf>
- <https://www.nationalgeographic.fr/histoire/restitution-doeuvres-pillees-pendant-la-colonisation-les-tresors-de-la-discorde>
- https://www.senat.fr/rap/r20-239/r20-239_mono.html